



ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Recommandations dans le cadre des consultations du gouvernement
EN VUE DU BUDGET DU QUÉBEC 2017-2018

20 FÉVRIER 2017

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	3
Sommaire exécutif	3
Mise en contexte	4
Augmenter l'investissement public dans l'économie afin de stimuler la croissance	5
Favoriser l'investissement privé dans l'économie et créer de la richesse collective	6
La rénovation commerciale	6
Crédit d'impôt à l'apprentissage	7
Modélisation des données du bâtiment	7
Hausse d'impôt pour les petites entreprises	7
Hausser l'aide gouvernementale aux manufacturiers et exportateurs	8
La construction afin de relancer l'économie	8



PRÉAMBULE

Principal groupe de promotion et de défense des intérêts des entrepreneurs de l'industrie québécoise de la construction, l'Association de la construction du Québec (ACQ) s'est imposée au fil des ans comme le plus important regroupement multisectoriel à adhésion volontaire de cette industrie.

Unique agent de négociation patronal pour tous les employeurs des secteurs institutionnel-commercial et industriel (IC/I), l'ACQ représente à ce titre quelque 17 000 entreprises qui génèrent plus de 62 % des heures totales travaillées et déclarées dans l'industrie.

Non seulement l'ACQ joue un rôle actif et crédible dans les prises de décisions concernant l'industrie dans son ensemble, mais elle offre à ses membres une multitude d'outils et de services grâce à un important réseau de 10 associations régionales implantées dans 15 villes du Québec.

L'ACQ est également présente dans le secteur résidentiel par l'entremise de ses Plans de garantie ACQ (PGA).

SOMMAIRE EXÉCUTIF

En premier lieu, l'ACQ souhaite sensibiliser le gouvernement à l'importance de la construction dans l'économie québécoise, ainsi qu'à celle d'augmenter le niveau d'investissements publics en construction dans la province. En 2016, la construction représentait environ un huitième du produit intérieur brut du Québec. Une partie de cette activité est rendue possible grâce à des investissements publics, l'autre étant générée par des investissements privés et étrangers.

Selon une étude du Fonds monétaire international¹, les coûts d'emprunts très bas combinés à une demande faible dans les pays développés font en sorte qu'il peut être très rentable d'augmenter les investissements en infrastructures. L'étude indique que les projets publics financés par des dettes peuvent avoir un effet positif sur le produit intérieur brut (PIB) sans augmenter le ratio de la dette sur le PIB, lorsque les besoins en infrastructures sont bien identifiés et qu'ils sont comblés par des investissements efficaces.

Dans le présent document, l'ACQ soumet et explique ses recommandations au gouvernement provincial, soit :

- **Augmenter l'investissement public dans l'économie** afin de stimuler la croissance économique de la province et résorber le déficit d'entretien des infrastructures publiques.
- **Instaurer un crédit d'impôt pour la rénovation commerciale** afin de s'assurer que les commerçants peuvent effectuer les rénovations qui revitaliseraient leurs entreprises et s'assurer que le déficit d'entretien des bâtiments commerciaux ne devient pas un problème grandissant dans les villes québécoises.
- **Bonifier et publiciser le programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) dans l'industrie de la construction** afin d'augmenter les compétences et l'employabilité des apprentis dans l'industrie, qui sont pour la plupart des jeunes de 15 à 24 ans ayant de la difficulté à se trouver un emploi de qualité bien rémunéré.

¹ Fonds monétaire international, octobre 2014 "Is it time for an infrastructure push? The macroeconomic effects of public investment".

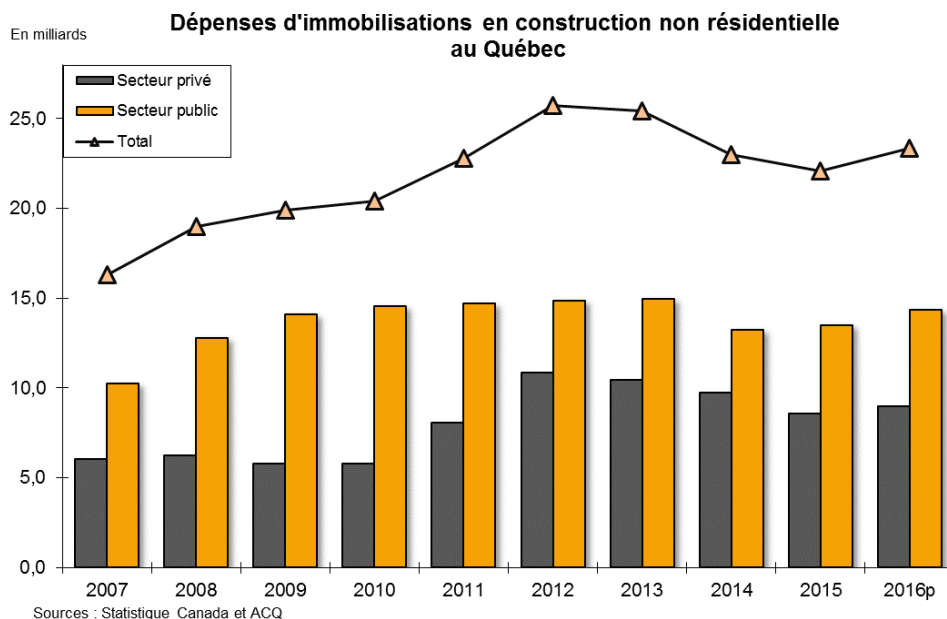
- **Inciter davantage les entreprises en construction à l'utilisation de la modélisation des données du bâtiment**, afin que celles-ci prennent le virage technologique tant attendu par l'industrie, et augmentent autant leur productivité que la qualité de leurs travaux.
- **Diminuer les impôts pour les petites entreprises en construction**, qui ont augmenté de 8 % à 11,8 % au 1^{er} janvier 2017. Ce nouveau taux est 4 fois plus élevé que celui des entreprises évoluant dans les autres provinces canadiennes (2,9 %).
- **Hausser l'aide gouvernementale aux manufacturiers et exportateurs québécois** afin que ces entreprises puissent profiter de la reprise aux États-Unis, de l'accord de libre-échange avec l'Europe et de l'ouverture grandissante du Canada face aux économies mondiales.

MISE EN CONTEXTE

La valeur des investissements (et le volume d'activité) dans l'industrie de la construction québécoise chute depuis 2012, soit depuis 4 ans maintenant. En fait, il s'est perdu près de 10 000 emplois en construction dans les secteurs assujettis à la loi R-20 entre 2012 et 2016, et le nombre d'heures travaillées a diminué de 24,4 millions pendant ce temps². Les prévisions de 2017 ne sont guère plus reluisantes, alors que la Commission de la construction du Québec (CCQ) anticipe une baisse d'environ 3 % des heures travaillées dans les secteurs de la construction assujettis à la loi R-20.

Ce repli se fera sentir dans le secteur institutionnel-commercial, alors qu'une diminution de 2 % des heures travaillées y est anticipée, et dans le secteur industriel, alors qu'une baisse des heures de 11 % y est prévue. D'ailleurs, selon la CCQ, l'activité dans le secteur industriel diminuera de moitié entre 2012 et 2017, passant de 18,2 millions d'heures travaillées initialement à 9,3 millions en 2017.

Le graphique de la page suivante illustre le ralentissement des investissements en construction en dollars.



² Commission de la construction du Québec, statistiques annuelles de l'industrie de la construction 2015, publié en mai 2016.

On y constate que les investissements publics (en orange) sont demeurés pratiquement inchangés entre 2009 et 2013, avant de diminuer en 2014 et en 2015. Or, puisqu'il y a de l'inflation dans les coûts de construction comme dans tous les secteurs de l'économie, une diminution ou une stagnation des investissements publics en dollars courants implique nécessairement une diminution plus grande de l'activité réelle en construction. C'est donc dire qu'en tenant compte de l'inflation, les investissements publics sont en diminution depuis 2009. Notons aussi que la donnée de 2016 illustrée dans le graphique constitue une prévision de début d'année et que nous anticipons maintenant un résultat inférieur à celui prévu initialement.

Dans le cas du secteur privé (en gris), la contraction des investissements en construction par rapport à 2012 est évidente, alors que certains grands projets miniers sont maintenant terminés dans le Nord québécois. Qui plus est, la chute considérable du prix des ressources naturelles, notamment le fer, exacerbera la diminution des investissements privés au cours des prochaines années.

En ce qui concerne le secteur de la fabrication, il devrait profiter de la dépréciation du taux de change canadien par rapport à la devise américaine, ainsi que de la reprise de la première économie mondiale. Par contre, le volume des exportations québécoises semble tarder à s'ajuster à cette nouvelle réalité, et la montée possible du protectionnisme aux États-Unis n'aidera certainement pas la situation.

AUGMENTER L'INVESTISSEMENT PUBLIC DANS L'ÉCONOMIE AFIN DE STIMULER LA CROISSANCE

Tel que mentionné précédemment, les coûts d'emprunts très bas combinés à une demande faible dans les pays développés font en sorte qu'il peut être très rentable d'augmenter les investissements en infrastructures. D'ailleurs, tout porte à croire que les États-Unis se préparent à augmenter les investissements publics de façon très importante dans les prochaines années. En effet, M. Trump a mentionné, lors de sa campagne électorale, qu'il élaborerait un plan d'infrastructure d'un billion de dollars sur 10 ans. D'autres économies dans le monde pourraient certainement emboîter le pas si ce plan se matérialise au cours des prochains trimestres.

Les infrastructures publiques sont bien plus importantes que nous puissions le croire. La qualité de ces dernières a une influence directe sur les décisions d'investissements des multinationales. L'accès facile à un port, un réseau routier et ferroviaire efficace, une main-d'œuvre de qualité, éduquée, mobile et en santé sont tous des facteurs importants qui influencent le succès et les décisions d'investissement des entreprises. D'ailleurs, ces facteurs font en sorte que bien des entreprises choisissent d'investir dans les pays développés au lieu des pays en voie de développement qui ne possèdent pas ces atouts importants. Bien que le Québec soit relativement bien positionné à ce chapitre, il est certain que la province pourrait en faire plus.

Il nous semble clair que le gouvernement devrait augmenter ses dépenses en infrastructures publiques, et que, puisque le gouvernement fédéral a lui aussi haussé ses investissements en infrastructures, la priorité devrait se situer au niveau de la réfection des bâtiments institutionnels. Dans le Plan québécois des infrastructures de 2015, le gouvernement provincial a établi les déficits d'entretien en infrastructures des différents ministères. On y voit

que le déficit d'entretien des infrastructures gouvernementales se chiffre à 15,1 milliards de dollars, excluant le secteur de la santé qui n'a pas encore été chiffré. Il ne fait aucun doute que les écoles, les hôpitaux et bien d'autres édifices gouvernementaux de juridiction provinciale sont vieillissants au Québec et ont été négligés au cours des dernières décennies.

N'oublions pas que le Plan québécois des infrastructures touche à près de 40 % le secteur institutionnel (majoritairement les hôpitaux et les écoles). Devant faire face au vieillissement de la population et à une compétition internationale de plus en plus vive sur le plan de l'éducation de ses citoyens, il semble tout à fait approprié d'accélérer les dépenses dans ces secteurs qui sont névralgiques pour l'économie du Québec.

Les statistiques démontrent que les travaux réalisés dans le secteur du bâtiment institutionnel créent plus d'emplois par dollar investi que celui du secteur du génie civil et voirie qui est beaucoup plus intensif en capital, tels que l'asphalte, la machinerie, le béton, etc. En effet, les données de la Commission de la construction du Québec indiquent que 13,9 milliards de dollars ont été investis dans le secteur du génie civil et de la voirie en 2014, alors que 29,2 millions d'heures ont été effectuées par les salariés de la construction. Dans le cas du secteur institutionnel-commercial, c'est 7,5 milliards de dollars qui y ont été investis, et 77,8 millions d'heures qui ont été travaillées par les salariés de la construction.

N'oublions pas aussi que les bâtiments institutionnels ont une vie utile de plusieurs décennies. La construction et la rénovation d'écoles et d'hôpitaux servent aux générations présentes et constituent aussi un legs aux générations futures. C'est l'un des seuls secteurs de compétence gouvernementale où l'adage très utilisé par les milieux politiques : « ce n'est pas une dépense, mais bien un investissement » s'avère juste. Les bâtiments sont bel et bien comptabilisés comme un investissement dans notre système de comptabilité nationale et profitent à toutes les générations de Québécois grâce à leur durée de vie.

FAVORISER L'INVESTISSEMENT PRIVÉ DANS L'ÉCONOMIE ET CRÉER DE LA RICHESSE COLLECTIVE

La rénovation commerciale

La rénovation commerciale est très importante autant pour les villes et ses citoyens que pour l'industrie de la construction en général. On s'aperçoit cependant que depuis quelques années, de plus en plus de commerçants de quartier et de restaurateurs sont contraints de reporter ou d'annuler des rénovations qui revitaliseraient leur entreprise, lorsqu'ils ne sont pas tout simplement obligés de fermer leurs portes. Si la situation perdure à moyen ou à long terme, ceci peut ultimement faire en sorte d'accroître le déficit d'entretien des édifices privés et laisser certaines parties des villes québécoises dans un état de décrépitude.

Bien que les investissements en rénovations commerciales soient déductibles d'impôt, le taux d'imposition effectif des entrepreneurs évoluant dans le secteur commercial ne les incite pas toujours à effectuer les rénovations nécessaires à leur établissement, des investissements qui pourraient possiblement être fort rentables pour eux. Afin d'inciter les entrepreneurs commerciaux à hausser les investissements dans leur entreprise, nous suggérons au gouvernement provincial de donner un crédit d'impôt non remboursable aux entreprises qui rénovent leurs établissements. Ce crédit d'impôt devrait évidemment être supérieur au taux d'imposition effectif de ce secteur. Ceci stimulerait la construction commerciale, hausserait les investissements en construction et aurait des effets bénéfiques certains sur le PIB de la province.

Si le secteur de la rénovation domiciliaire a son programme RenoVert, le secteur commercial gagnerait certainement à avoir un programme qui lui est propre.

Crédit d'impôt à l'apprentissage

Les données récentes sur le taux de chômage au Québec sont pour le moins étonnantes. En fait, à 5,8 % en novembre³, le taux de chômage n'a jamais été aussi bas dans la province. Toutefois, le taux de chômage chez les jeunes est un peu moins encourageant. Les 15 à 24 ans affichent un taux de chômage deux fois plus élevé que la population en général, soit 11,4 %⁴.

Afin de s'assurer que les jeunes peuvent bénéficier de la croissance de l'emploi au Québec, et par le fait même développer leurs compétences et leur employabilité, nous croyons qu'il serait important de promouvoir davantage et de bonifier le programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) dans l'industrie de la construction. Ce programme n'est pas suffisamment connu, et une augmentation des crédits d'impôt reliés à ce programme pourrait inciter les entrepreneurs québécois à augmenter l'embauche d'apprentis qui sont, pour la plupart, des jeunes qui ont entre 15 et 24 ans.

Modélisation des données du bâtiment

Dans le plan économique du Québec 2016-2017⁵, le gouvernement indique qu'il alloue une enveloppe de 28,2 millions de dollars sur 5 ans afin d'accélérer la transformation numérique du secteur manufacturier et l'adoption du commerce électronique. Bien que l'utilisation de la modélisation des données du bâtiment (MDB ou BIM en anglais) dans l'industrie de la construction est mentionnée en tant que dépense admissible à cette enveloppe, nous considérons que le financement et les efforts déployés par le gouvernement à cet effet sont plutôt timides.

Afin d'accélérer l'absorption de la technologie se rapportant au MDB, nous croyons que le gouvernement devrait allouer une enveloppe dédiée uniquement au MDB et aux entreprises en construction. De plus, nous croyons qu'une partie de cette enveloppe devrait servir à faire la promotion du financement gouvernemental concernant cette technologie. Si les entrepreneurs sont informés du financement offert par le gouvernement, ils seront plus enclins à adopter la technologie, ce qui exercera des pressions à la baisse sur les coûts de construction au Québec et améliorera la qualité des bâtiments construits.

Hausse d'impôt pour les petites entreprises

L'Association de la construction du Québec s'inquiète de l'augmentation des impôts des petites entreprises de construction employant 3 salariés ou moins. Leur taux d'imposition est passé de 8 % à 11,8 % à partir du 1^{er} janvier 2017, une hausse de 48 %. Les petites entreprises de construction québécoises seront 4 fois plus imposées que celles évoluant dans les autres provinces canadiennes où le taux d'imposition moyen est de 2,9 %.

Nous avons demandé au gouvernement provincial de réduire le taux d'imposition de l'ensemble des PME québécoises dans le dernier budget de 2016-2017 afin de s'arrimer avec le reste du Canada. Nous croyons que la mesure qui a pris effet en 2017 nuira au développement de la fibre entrepreneuriale en construction et nous demandons que le gouvernement diminue le taux d'imposition des petites entreprises de construction qui sont, en fait, les premières victimes du ralentissement dans l'industrie.

3 Statistique Canada, Cansim, tableau 282-0085, taux de chômage R4.

4 idem

5 Le plan économique du Québec, mars 2016, page B.111

Hausser l'aide gouvernementale aux manufacturiers et exportateurs

Le gouvernement a récemment élaboré une stratégie et attribué une enveloppe monétaire substantielle afin d'encourager les exportateurs québécois à prendre le virage technologique et augmenter leurs investissements dans l'économie québécoise. Crédit d'impôt, subvention, garantie de prêt, les outils dont dispose le gouvernement sont multiples.

Nous croyons qu'il est dans l'intérêt des Québécois que le gouvernement provincial augmente ses efforts dans ce domaine, en partenariat avec les entreprises exportatrices du Québec afin de s'assurer qu'elles puissent profiter de la reprise aux États-Unis, de l'accord de libre-échange avec l'Europe et de l'ouverture générale du Canada face aux économies mondiales.

LA CONSTRUCTION AFIN DE RELANCER L'ÉCONOMIE

Nul doute, les investissements publics en immobilisation ont permis au Québec et au Canada de maintenir l'économie à des niveaux supérieurs aux autres pays du G7 pendant la crise économique et financière de 2008-2009. Devant les perspectives économiques en demi-teinte au Canada en 2016, le gouvernement fédéral a décidé d'élaborer un plan de relance de l'économie en investissant dans nos infrastructures publiques. Dans le contexte actuel de ralentissement de l'industrie de la construction au Québec, de l'argent frais dès cette année serait définitivement salubre et permettrait d'atténuer la diminution des heures travaillées dans le secteur, un secteur qui, tel que mentionné précédemment, a subi une perte de près de 10 000 emplois depuis 2012.

Le gouvernement fédéral ayant un pouvoir limité d'investir dans le secteur institutionnel, il semble clair que la priorité du gouvernement provincial devrait se situer au niveau des investissements dans les hôpitaux et les écoles de la province. Nous suggérons que le gouvernement du Québec devance ou accélère certains projets institutionnels déjà prévus au Plan québécois des infrastructures et qu'il débute la conception de nouveaux projets. Ceci permettrait d'atténuer la baisse de l'activité et les pertes d'emplois en construction, résorberait une partie du déficit d'entretien de nos infrastructures publiques et accélérerait la croissance économique dans notre province, qui tourne au ralenti depuis quelques années déjà.

Nous avons aussi suggéré des mesures qui permettraient de favoriser l'investissement privé au Québec. Nous croyons que ces mesures amélioreraient l'état des infrastructures privées, créeraient des emplois, spécialement chez les jeunes, stimuleraient la fibre entrepreneuriale québécoise, inciteraient les entreprises en construction à prendre le virage technologique et augmenteraient les exportations.



**ASSOCIATION
DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC**